



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053

**HARIS SEPTEMBRE 2023**

**Numéro 010**



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

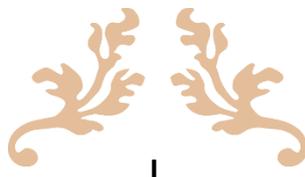
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations  
Internationales et Stratégiques  
(HARIS)

N°010 Septembre 2023

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations  
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



## Administration de la Revue

**Directeur Scientifique :**

Professeur M'BRA EKANZA  
Simon-Pierre (Professeur  
Emérite du CAMES,  
Université Félix Houphouët-  
Boigny)

**Directeur de Publication :**

CAMARA Moritié (Professeur  
Titulaire d'Histoire des  
Relations Internationales,  
Université Alassane Ouattara,  
Côte d'Ivoire)

**Directeur de Rédaction :**

KOUAKOU N'DRI Laurent  
(Maître de Conférences  
d'Histoire des Relations  
Internationales, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Coordonnateur de**

**Publication :** SILUE Nahoua  
Karim (Maitre-assistant  
d'Histoire des Relations  
Internationales, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Trésorière :** YAO Elisabeth  
(Maître-assistante en Histoire  
économique, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Chargés de diffusion :** KEWO

Zana (Assistant d'Histoire des  
Relations Internationales,  
Université Péleforo Gon  
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant  
d'Histoire des Relations  
Internationales, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Webmaster :** Ignace ALLABA  
(Professeur Études  
germaniques, Université  
Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire)

**Éditeur :** CERRI (Cellule  
d'Études et de Recherches en  
Relations Internationales,  
Université Alassane  
OUATTARA)

**Website :** [www.revueharis.org](http://www.revueharis.org)

**Courriels :** [contact1@revueharis.org](mailto:contact1@revueharis.org) [cerrriuao01@gmail.com](mailto:cerrriuao01@gmail.com)



## Comité Scientifique

**-M'BRA EKANZA Simon-Pierre**, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

**-KOULIBALY Mamadou**, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

**-Abdoulaye BATHILY**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

**-Jean-Noël LOUCOU**, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

**-KOUI Théophile**, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

**-Francis AKINDES**, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

**-ALLADAYE Comlan Jérôme**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

**-SAADAOUI Ibrahim Muhammed**, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

**-Ousseynou Faye**, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

**-Samba Diakité**, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

**-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain**, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

**-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre**, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

**-GBODJE Sékré Alphonse**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



## Comité de Lecture

**-BATCHANA Essohanam**, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

**-AKROBOU Agba Ezéquier**, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

**-CAMARA Moritié**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

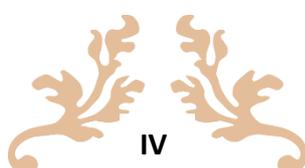
**-GUESSAN Benoit**, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

**-N'Guessan Mohamed**, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

**-Ernest YAOBI**, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

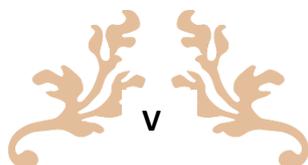
**-GOLE Antoine**, Professeur Titulaire d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

**-BAMBA Abdoulaye**, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



## **Adresse aux auteurs**

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue [www.revueharis.org](http://www.revueharis.org)). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



# Sommaire

## **Alcème TSASSA**

L'Afrique, enjeu des grandes puissances.....7-20

## **ASSANI ADJAGBE**

Les fondements du transfert du modèle médical français en Afrique Occidentale Française à travers l'exemple de l'École de médecine de Dakar (1895- 1964) .....21-36

## **YOBOUE Yao Serge**

Les souverains africains et le contrôle du commerce négrier sur les côtes de Guinée aux XVIIe et XVIIIe siècles.....37-49

## **BAMBA Abdoulaye & ADJEHI Edja Claude**

« Le Sud » dans les Relations Internationales : Un Concept, une Pratique.....50-65

## **ADJO André**

Analyse critique de la condition de l'Afrique dans la coopération internationale en matière de développement.....66-79

## **Nahoua Karim SILUE & OUAPO Djékoua Hermann**

Boko Haram : Une nouvelle menace pour le système éducatif au Nigeria.....80-91

## **Ange Davy BAN-ETHAT**

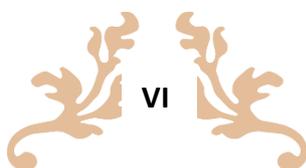
La famille comme espace de socialisation politique et de transmission du pouvoir en Afrique noire francophone.....92-105

## **Dr. Nathanaël T. NIAMBI**

La mondialisation aux couleurs chinoises en Afrique : les Nouvelles Routes de la Soie .....106-122

## **Saint David YAO BÉLI**

Félix Houphouët-Boigny et le Saint Siège (1970 – 1993) : Une diplomatie au service de la coopération et de la promotion de la Paix.....123-136





## **La famille comme espace de socialisation politique et de transmission du pouvoir en Afrique noire francophone**

**Ange Davy BAN-ETHAT**

Formateur à l'École Nationale d'Administration de Magistrature (ENAM)/  
Université Marien NGOUABI (UMNG), Brazzaville, République du Congo  
/ Beadjhb4@gmail.com

### **Résumé**

Cet article traite du rôle et de la place de la famille dans le système d'hérédité politique en Afrique noire francophone, mettant en lumière la tendance à la perpétuation de quelques « royaumes des fils à papa ». Notre travail analyse le désir de plus en plus ardent de ces chefs d'Etat de placer leurs fils biologiques à la tête de l'Etat après leur départ et les stratégies déployées pour y parvenir. Ainsi, la parenté et l'hérédité émergent comme deux éléments cruciaux dans la dynamique de la compétition politique. Notre analyse démontre comment la gestion du pouvoir et la circulation des élites à la tête de l'Etat sont compromises par l'existence et l'influence des matrices familiales du pouvoir et des institutions faibles. Il s'agit d'observer comment la « famille se fabrique et est une fabrique » pour comprendre l'action politique, la structuration du pouvoir et l'aménagement de son exercice. Par ailleurs, il est pertinent et nécessaire de souligner que la « conscience de leur éligibilité », chez les représentants des familles d'élus, alimente le « sentiment du devoir » et motive une socialisation particulière en vue de leur élection. C'est donc bel et bien dans la famille qui est un espace relationnel dans lequel se déploient des rapports de pouvoir que se prépare cette succession dynastique du pouvoir.

**Mots clés :** Afrique, hérédité politique, matrice familiale du pouvoir.

### **Abstract**

This article looks at the role and place of the family in the system of political heredity in French-speaking black Africa, highlighting the tendency to perpetuate a few "daddy's boy kingdoms". Our work analyzes the growing desire of these heads of state to place their biological sons at the head of state after their departure and the strategies deployed to achieve this. Thus, kinship and heredity emerge as two crucial elements in the dynamics of political competition. Our analysis demonstrates how the management of power and the circulation of elites at the head of the state are compromised by the existence and influence of family matrices of power and weak institutions. It is a question of observing how the "family is made and is a factory" in order to understand political action, the structuring of power and the organization of its exercise. Moreover, it is relevant and necessary to emphasize that the "awareness of their eligibility" among the representatives of the families of elected representatives feeds the "sense of duty" and motivates a particular socialization with a view to their election. It is therefore indeed in the family, which is a relational space in which power relations are deployed, that this dynastic succession of power is being prepared.

**Keywords:** Africa, political heredity, family matrix of power

## Introduction

Historiquement, la transmission du pouvoir politique dans une même famille est loin d'être universelle ou très stable. C'est ce que montre l'opposition entre, d'une part, les études menées sur les empires romain (P. Veyne, 2015) et ottoman (N. Vantin, G. Veinstein, 2003) où l'instabilité politique naît en partie de l'absence de règles de succession, et d'autre part, les royaumes occidentaux qui ont installés progressivement des règles de transmission contraignantes, dont les systèmes démocratiques vont, en un sens, hériter (W. Andrew, 1986).

Les ethnologues ont tendance à établir une corrélation entre les formes locales du pouvoir et le système de parenté qui fait fonction de « moule » dans lequel se coule le pouvoir. La problématique de la succession des chefs d'État en droit constitutionnel africain, thèse de doctorat d'E.-H. Mbodj (1991) accompagne l'histoire politique de l'Afrique.

De plus, le phénomène héréditaire en politique n'est pas spécifique à une région du monde puisqu'on le retrouve en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Asie, dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne. Il persiste dans des régimes en voie de démocratisation (les Bandaranaike au Sri Lanka, Gnassingbé au Togo, Bongo au Gabon, les Kabila en RDC), mais aussi dans les démocraties les plus installées (les Kennedy, Bush et Clinton aux États-Unis, Trudeau et Johnson au Canada, Le Pen en France, Kirchner en Argentine, Abe au Japon, Gandhi en Inde, Aquino aux Philippines).

Notre article analyse un espace géographique bien déterminé c'est-à-dire l'Afrique noire francophone (ANF), plus précisément les anciennes colonies françaises d'Afrique noire. Par conséquent, les réalités analogues

incluant les autres pays du continent, même de l'Afrique noire n'appartenant pas à cet espace, ne sont pas concernées par cette étude, même si certains d'entre eux seront évoqués à titre d'exemples. Les anciennes colonies françaises d'Afrique noire ne sont pas restées en marge de l'influence de certaines familles depuis les indépendances comme en témoigne la reproduction ploutocratique des élites autour de l'avantage électoral donné par un nom connu, de son influence et aussi des dynasties politiques installées.

La tristement célèbre formule du président Pascal Lissouba, « en Afrique, on n'organise pas les élections pour les perdre » (F. Weissman, 1993, p. 94), traduit à suffisance la faible culture démocratique des dirigeants et leur résistance à une alternance politique basée sur des principes démocratiques.

Notre thème de recherche est intitulé : « La famille comme espace de socialisation politique et de transmission du pouvoir dans les anciennes colonies françaises d'Afrique noire ». Il se justifie par la tendance croissante à organiser la transmission du pouvoir au sein de la famille du chef de l'État, qui cherche par tous les moyens (corruption, clientélisme, patronage et coup d'État constitutionnel...) et artifices (politique du ventre, cercle d'amis fermé et tribalisme...) à imposer un fils qu'il a préalablement initié au pouvoir et positionné comme successeur.

Notre objectif est d'analyser comment la famille, la parenté et l'hérédité constituent des ressources dans la compétition politique, mobilisant des registres émotionnels et statutaires qui influencent la conquête du pouvoir, son exercice et sa sortie. Notre problématique est construite autour d'une question essentielle : « Comment et pourquoi ces chefs d'États cherchent-ils à

imposer leurs fils comme successeur?» et s'articule autour de la relation entre famille et patrimoine, englobant les transmissions matérielles et immatérielles entre générations<sup>1</sup>.

Ainsi on remarque de plus en plus en Afrique des familles dites « de pouvoir », une expression qui invite à se tourner vers les élites politiques et économiques constituées, et surtout, dans une perspective dynamique, à analyser les stratégies par lesquelles ces familles y accèdent, l'exercent, l'étendent, le conservent, en exploitant notamment les ressources propres à l'institution familiale. A cette question principale se greffent des questions secondaires : L'héritage familial fonde-t-il l'éligibilité ? Le pouvoir politique doit-il se transmettre comme un patrimoine personnel ? Quelle idée les dirigeants africains ont-ils du pouvoir ? Peut-on résorber ce déficit de culture démocratique ?

Les hypothèses que nous formulons à cette problématique consistent à dire que la structuration du pouvoir dans ces pays et l'aménagement de son exercice est un coefficient explicatif de l'action politique de ces dirigeants. Le renouvellement démocratique des élites au pouvoir détermine les conditions de la stabilité politique. Ce choix ne doit aucunement être traduit comme exclusif de toute référence aux Etats extra-africains qui, de par les types de réponses qu'ils peuvent apporter, pour des logiques historiques ou géostratégiques, constituent des acteurs méritant une place dans cet article.

Ainsi, la famille est le lieu de transmission de valeurs et d'habitus, et dans ces Etats qui vivent encore une période de transition(1), la famille représente un espace relationnel dans

lequel se déploient des rapports de pouvoir et de domination (2).

### **1. Ces Etats vivent encore une période de transition**

Ces Etats sont inconsistants, invertébrés, corrompus, instables, inefficaces et, pour tout résumer, sous-développés (J.-F. Médard, 2000).

Dans son traité de science politique, Georges Burdeau (1966-1976, p.180 et suivantes) parle du passage progressif des démocraties médiatisées aux démocraties directes, des démocraties gouvernantes aux démocraties consentantes.

Aussi, dans ces pays, la naturalisation des rapports politiques et sociaux assimilés à des rapports de parenté est l'axe autour duquel s'organise une matrice familiale d'organisation du pouvoir, spécialement en termes de droits et devoirs, et comme gage de stabilité. Il s'installe ainsi un lourd problème de la personnalisation et de la privatisation du pouvoir (1.1) qui déboutonne l'existence d'institutions fortes (1.2).

#### **1.1. La personnalisation et la privatisation du pouvoir**

Jean François Médard propose une classification entre les régimes néo-patrimoniaux, axée sur l'intensité et le mode de régulation des pratiques patrimoniales. Il identifie « deux types d'Etats en Afrique qui constituent deux pôles avec toutes les situations intermédiaires possibles [...] les Etats néo patrimoniaux caractérisés par un mode patrimonial de régulation politique fondé sur la redistribution, et les Etats purement prédateurs correspondant à un patrimonialisme de type sultanique » (J.F. Médard, 1990). Dans les systèmes politiques de ces pays tout le pouvoir découle des dirigeants, et tous les différents niveaux hiérarchiques sont en relation de dépendance ou

---

<sup>1</sup>Ces liens s'inscrivent dans le cadre de la transmission des biens matériels et immatériels comme le nom, le prénom, la mémoire familiale.

de dépendance avec les dirigeants et elles fonctionnent par l'incorporation d'une logique patrimoniale dans une logique institutionnelle dite bureaucratique.

Cela marche par un contrôle plutôt social que structurel assuré par l'établissement de liens personnels forts, c'est-à-dire le **patriarcalisme** ; la confusion entre intérêts publics et privés, c'est-à-dire le **patrimonialisme**, et un surinvestissement dans la lettre de la loi, c'est-à-dire le **formalisme**. Certains spécialistes des questions liées à l'Afrique reconnaissent que le **néopatrimonialisme** est ancré dans la politique africaine au sens large ; il constitue les fondations et la structure des institutions en Afrique (M. Bratton et N. Van de Walle, 1997).

En effet, la promotion d'un modèle de « famille-nation » porté par les leaders de l'indépendance a nourri les imaginaires politiques depuis les années 1960 en s'appuyant sur une construction de la famille comme cellule de base de la société et du leader comme « bon père de famille » et « père de la nation » (H. Charton et M.-A. Fouéré, 2013, p.118). Le président Mobutu, le « père de la nation zaïroise » l'illustre bien avec sa politique de « zaïrianisation », qui instaure un régime autoritaire à parti unique. En 1971, il renomme à la fois le pays, le fleuve et la monnaie sous le nom de Zaïre et il oblige les Zaïrois à choisir des prénoms d'origine africaine et locale, ce qu'il fait lui-même en devenant Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wa Za Banga<sup>2</sup>.

Ainsi, il est devenu le père de la nation zaïroise (J. André, 2018). La gouvernance dans ces pays est basée sur un type de domination traditionnelle fondée sur l'absence de différenciation entre le public et le privé et dans laquelle tout pouvoir

---

<sup>2</sup> Ce nom est traduit en français comme : « Mobutu le guerrier tout puissant qui va de victoire en victoire sans que personne ne puisse l'arrêter ».

découle directement du leader (M.K. Daoust, 2014, p.223). Cette gestion combine un dosage variable d'arbitraire personnel et de normes traditionnelles correspondant à l'extension de la logique de la domination patriarcale au-delà des frontières de la parenté (J. F. Médard, 1991, p.323).

Ainsi cette confusion du public et du privé est en effet le commun dénominateur à tout ensemble de pratiques caractéristiques de l'Etat africain et de sa logique de fonctionnement, à savoir, la corruption, qu'elle soit purement économique ou liée à un échange social, ou encore le clientélisme, le patronage, le népotisme, le tribalisme (J. F. Médard, 2000).

Cette gestion du pouvoir a engendré aujourd'hui un nouveau système d'hérédité politique et d'alternance démocratique organisé autour des fils du président en exercice, qu'il initie graduellement au pouvoir. La tendance des dirigeants est de favoriser l'ascension des membres de leur famille, ou plus généralement de leur cercle rapproché, dans la hiérarchie qu'ils dirigent, au détriment des processus de sélection ordinaires basés sur le mérite afin d'asseoir cet objectif.

Les principales raisons d'une telle aspiration à cette conception héréditaire du pouvoir, jugée plus rassurante, sont entre autres, le vieillissement au pouvoir des « présidents à vie » comme Paul Biya à la tête du Cameroun depuis plus de 41 ans<sup>3</sup> ; la mauvaise gestion,

---

<sup>3</sup> En fonction depuis le 6 novembre 1982, la succession du chef de l'Etat, Paul Biya, usé et fatigué à 88 ans, est sur toutes les lèvres. Dans sa marche vers le palais d'Etoudi, le fils aîné de Paul Biya, Emmanuel Franck Biya pourra compter sur le réseau qu'il s'est construit dans l'appareil d'Etat en y plaçant ses cousins, ses parents et ses amis fidèles aux postes stratégiques.

l'arbitraire à tous les niveaux, la corruption et autres vols en tout genre ; la crainte des poursuites judiciaires après le mandat principalement par la Cour Pénale Internationale comme pour Laurent Gbagbo<sup>4</sup> ; le sombre destin qu'a réservé l'histoire aux présidents assassinés (Sylvanus Olympio, premier président démocratiquement élu du Togo, assassiné le 13 janvier 1963), débarqués du pouvoir par la France comme Bokassa<sup>5</sup>, ou par une insurrection populaire, comme au Mali où les manifestants ont exigé la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta après l'appel de l'imam Mahmoud Dicko, Cette forme d'alternance jugée plus rassurante s'est révélée pertinente en 2001 avec le président Joseph Kabila qui, à la suite de l'assassinat de son père Laurent-Désiré Kabila, est désigné par l'entourage de ce dernier pour tenir la présidence de la République démocratique du Congo (T. Berthemet, 2016, p.8).

Vingt ans après, l'histoire se répète pour légitimer encore plus cette conception de l'alternance du pouvoir, lorsque Mahamat Idriss Deby Itno succède à son père, Idriss Deby, à la tête du Tchad, quelques heures après l'annonce de son décès. Adoubé par un Conseil militaire, il dirige le Tchad dans une sorte de transition monarchique qui ne dit pas son nom.

---

<sup>4</sup> À partir du 30 novembre 2011, à la suite de son inculpation par la Cour pénale internationale (CPI) pour quatre chefs d'accusation de crimes contre l'humanité, il est incarcéré au centre de détention de la Cour, à La Haye (Pays-Bas).

<sup>5</sup> Dans la nuit du 20 septembre 1979, alors que Bokassa Ier se trouve en Libye pour officialiser son rapprochement avec le colonel Kadhafi, le Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE/France) lance l'opération Caban. L'opération militaire débute le 20 septembre 1979.

Entre ces deux périodes nous retiendront tout de même que d'autres royaumes ont été légitimés par des élections comme au Gabon avec Ali Bongo Ondimba. Ce n'est donc pas la première fois qu'un fils de président succède à son père, chef de l'État en Afrique dans des conditions loin d'être démocratiques. Le problème aujourd'hui c'est que ces successions de père en fils, se font dans le contexte de pays en théorie démocratiques constitutionnellement, mais pas dans les faits.

Dans ce sens les successions constitutionnelles de la deuxième génération en Afrique renouvellent avec la problématique du dauphinat héréditaire qui se pose de plus en plus comme le paradigme de la continuité politique ; il s'impose en filigrane, gagne en raffinement et en séduction (J.Njoya, 2009, p.3). Sauf qu'aujourd'hui, l'hérédité politique de ces chefs d'États, autrefois coordonnée autour du dauphin constitutionnel et du continuateur de l'œuvre s'ordonne maintenant autour du fils biologique, jugé plus rassurant puisqu'à lui seul, il incarnera le dauphin constitutionnel, le continuateur de l'œuvre et le fils héritier qui va bénéficier et préserver le nom, la mémoire du père, son réseau clientéliste, son patrimoine ainsi que ses acquis et ceux des dignes dignitaires du régime.

C'est ainsi que le président Ali Bongo ne cesse de rendre hommage à la philosophie du « pardon » et du « dialogue » qui guidait selon lui, l'action de son père le feu président Omar Bongo. C'est dans cette même perspective, que s'exprimant au nom de la famille lors des obsèques de son père, il a déclaré :

Cet édifice [...] va nous permettre d'aborder sereinement l'avenir des enfants de notre pays. Nous tes enfants, ta famille, prenons l'engagement solennel de garder allumée avec l'aide de nos concitoyens la flamme sacrée de l'harmonie familiale, la concorde

républicaine et de l'unité nationale (Jeune Afrique, 2009).

C'est d'autant plus bénéfique pour lui dans la mesure ou l'analyse de la parentèle d'un individu, c'est-à-dire les réseaux actifs de sa parenté, consanguine, alliée, spirituelle sont susceptibles d'être mobilisés à certains moments importants de la vie, en particulier pour accéder au pouvoir ou pour le conserver. L'historien italien G. Levi (1989) est l'un des premiers à avoir adopté cette problématique. Dans son ouvrage « le pouvoir au village », il met en lumière ce qu'il appelle « le front familial », problématique résumant le fait que « les stratégies familiales ne sauraient être comprises au niveau de la famille prise comme unité de résidence.

Ces stratégies mettent en jeu des « fronts familiaux », formés par des unités qui ne sont pas co-résidentielles, mais « unies par des liens de parenté consanguine, par des alliances ou des relations de parenté fictive ». C'est dans ce sens que Y.Pourcher(1987, p.180)la décrit ainsi:

Enfant, le futur élu a vu défiler au domicile familial les nombreux visiteurs et solliciteurs. Il a dû alors interrompre ses jeux pour serrer interminablement les mains des invités, donner des baisers aux parents et amis, esquisser des sourires, prêter attention à sa tenue et à ses propos. Il a alors entendu distraitemment les bribes des conversations politiques, assisté aux veillées électorales dont le rythme scande la vie familiale. A la messe dominicale, il a senti les nombreux regards, furtifs, curieux d'apercevoir le petit maître entre ses frères et sœurs. Il est alors connu, même si alors il ne connaît pas...

Les travaux sur la place de la famille comme espace de socialisation politique et de transmission des valeurs politiques et du capital partisan et militant nous révèlent ainsi que la famille constitue un espace de production du politique et

du social et inversement. Il s'agit de voir comment la « famille se fabrique et est une fabrique » pour comprendre le problème de l'action politique et de la structuration du pouvoir et l'aménagement de son exercice. C'est dans cette perspective qu'on ne peut dissocier les stratégies matrimoniales de l'ensemble des stratégies par lesquelles la famille vise à se reproduire biologiquement et surtout socialement, c'est à dire à reproduire ses propriétés qui lui permettent de tenir sa position, son rang dans l'univers social considéré.

C'est pourquoi, comme le montre admirablement G. Levi, ce que lègue un notable à son successeur, c'est principalement un « héritage immatériel ». Positions, prestige, relations, autant d'atouts qui n'ont d'efficacité que dans cette activité de médiation qui définit le notable (M. Abeles, 1991).

Ainsi, il faut penser les rapports entre famille et politique dans un même continuum à partir de l'idée d'une matrice familiale d'organisation du pouvoir reposant sur les logiques d'homologie entre champ de la famille et champ du politique. Ces dirigeants nomment leurs proches pour consolider, personnaliser et privatiser le pouvoir dans le cadre du dispositif institutionnel étatique.

## **1.2.L'émiettement des institutions au profit de la famille**

Dans les faits, et même si les situations sont évidemment contrastées, l'Afrique demeure un continent où les États sont particulièrement fragiles et où cette méta-institution qu'est la démocratie laisse encore beaucoup à désirer (J.K.Massil, 2020). L'accession à la magistrature suprême de Joseph Kabila, de Faure Eyadema, d'Ali Bongo Ondimba et de Mahamat Idriss Deby, traduit un patrimonialisme rampant qui remplace la parenté au cœur du politique (J. Njoya, 2009,

p. 41). Alors que le président Compaoré face à la presse à Washington déclarait : « Il n'y a pas d'institutions fortes sans hommes forts », le président Barack Obama lui, déclarait que « l'histoire est du côté de ces courageux Africains, et non dans le camp de ceux qui se servent de coups d'Etat ou qui modifient les constitutions pour rester au pouvoir.

L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions » (leFaso.net, 2014). C'est dans cette perspective qu'il faut souligner que beaucoup de pays d'ANF s'inscrivent dans le modèle d'accès limité des travaux du Prix Nobel d'économie 1993, D. North et al. (1993), qu'ils décrivent ainsi :

Une économie à croissance lente, particulièrement vulnérable aux chocs ; des régimes politiques fonctionnant sans le consentement généralisé des administrés ; un État centralisé ; une prédominance des relations sociales organisées sur un mode personnel, reposant sur des privilèges et la hiérarchie sociale ; des lois appliquées au cas par cas ; des droits de propriété fragiles ; et le présupposé que tous les individus ne sont pas égaux.

Ainsi, plus de cinquante ans après les indépendances, les institutions de bon nombre d'États du continent se trouvent encore à une phase embryonnaire de leur développement et les clans ethniques, économiquement démunis, font de la politique un ascenseur social. Le vieillissement et la fin du règne des présidents à vie, élus ou réélus selon la pure tradition des élections truquées, nourrissent de multiples ambitions au sein de ces clans qui aspirent eux aussi à prendre le pouvoir, le conserver ou conserver des positions favorables et avantageuses dans sa gestion<sup>6</sup>.

C'est partant de ce constat que nous pouvons dire que la conquête et la reproduction dynastique du pouvoir dans cette configuration devient une entreprise qui épouse une démarche bien plus large que la simple volonté du chef de l'Etat de voir simplement en son fils le moyen d'assurer à son clan ethnique la conservation du pouvoir ou même sa survie.

C'est d'abord le souci de maintenir un système politique hybride qui a réussi à entretenir une certaine « paix des cœurs et une tranquillité des esprits », un système axé autour du village, des alliances tribales et ethniques. C'est aussi, la volonté de la puissance colonisatrice qui veut imposer ou installer l'un des enfants du défunt président sans l'assentiment et l'accord de la majorité du peuple afin de garantir une sécurité et une continuité dans les approvisionnements énergétiques en tout genre.

Enfin, le désir du président d'installer son fils avec le soutien et la bénédiction de la métropole sans le consentement de son peuple qui a généralement trop souffert d'un pouvoir villageois, ethnique et clanique qui enjambe la constitution, marche sur les institutions, et dont la pratique du tribalisme, du népotisme, de la gabegie explique à suffisance l'arrogance des « heureux élus ».

Tous ces faits font que ces pays accusent un retard de développement institutionnel qui s'explique également et surtout par l'histoire de ses anciennes colonies qui ont produit des institutions inadaptées. Ces systèmes ont façonné la structure de la gouvernance institutionnelle durant la colonisation et même après l'indépendance, ils ont continué à avoir un impact sur la qualité des institutions africaines.

---

<sup>6</sup> Voilà pourquoi, ils organisent la conquête du pouvoir en positionnant leurs forces ethniques au sein des réseaux

---

d'éducation et par la pratique du clientélisme ethnique et politique.

L'affermissement du pouvoir personnel par exemple repose pour une grande part sur la politisation de la justice ordinaire et l'extension de la justice politique au détriment de la justice ordinaire, chaque fois que les « circonstances » l'exigent. En 1962 déjà, avec le président Modibo Keita on pouvait observer la tentation d'étendre la notion de délit politique à toute forme d'opposition, ce qui a conduit à l'instauration de juridictions d'exception dont la sévérité et l'iniquité n'ont pas échappé aux observateurs des grands procès d'Alger et de Yaoundé.

Cette fragmentation peut, en tout cas, expliquer le niveau de corruption, puisqu'il est fréquent qu'un responsable aux affaires considère qu'il est avant tout **de son devoir d'aider son ethnie**<sup>7</sup>.

Voilà pourquoi, la richesse du continent en ressources naturelles fait dire aux partisans de la théorie de la malédiction des ressources naturelles que la contre-performance institutionnelle des pays d'Afrique se justifie par la richesse de son sol et de son sous-sol, car le désir des États puissants de s'approprier les ressources naturelles de l'Afrique alimente une instabilité politique constante, ce qui à son tour ne favorise pas l'émergence de meilleures institutions<sup>8</sup>.

Dans la région des Grands Lacs, notamment en République démocratique du Congo, les ressources naturelles sont aussi, en

grande partie, à la base de l'instabilité dans le pays. Il semble pourtant illusoire de rechercher à avoir de bonnes institutions en négligeant l'importance des responsables politiques.

Au Bénin, le progrès a été rendu possible par des hommes forts : « le président Mathieu Kérékou et le Premier ministre Nicéphore Soglo » qui ont conduit le pays vers l'adoption d'une nouvelle Constitution qui a amorcé la transition démocratique. Aussi, dans ces pays c'est souvent l'inefficacité du Parlement qui empêche de construire des institutions de meilleure qualité.

En définitive, la « conscience de leur éligibilité » alimente chez les représentants de ces familles d'élus le « sentiment du devoir » de se faire élire et motiver une socialisation particulière et c'est dans la famille qui est un espace relationnel dans lequel se déploient des rapports de pouvoir que se prépare la succession dynastique du pouvoir.

## **2. La famille est un espace relationnel où l'État en est un acteur central**

La famille est un espace relationnel dans lequel se déploient des rapports de pouvoir et de domination, l'État en est un acteur central, puisqu'il produit les normes morales et juridiques (R. Lenoir, 2003, p.109). Les travaux de C. Patriat et J.-L. Parodi (1992) sur les élites dans les sphères du pouvoir nous permettent d'identifier des logiques d'accumulation de ressources et de transmission familiale du capital. On observe donc dans ces États des logiques familiales dans l'accès aux positions et ressources (1), et la transmission du pouvoir politique au sein d'une même famille qui s'affirment comme gage de continuité et de stabilité (2).

---

<sup>7</sup> La République centrafricaine offre un exemple édifiant où les tensions communautaires ou ethniques ont contribué, en grande partie, à alimenter les violences et l'effondrement de l'État et de ses institutions.

<sup>8</sup> Les rentes issues de l'exploitation des ressources sont des instruments de corruption des leaders politiques de l'opposition, et un phénomène qui assure la pérennité de régimes politiques autocratiques.

## 2.1. Les logiques familiales dans l'accès aux positions et ressources

Malgré son intérêt, la dimension familiale de la captation du pouvoir politique reste relativement inexplorée. On trouve des études de cas en Afrique subsaharienne (F. Bernault et J. Tonda, 2009), principalement attachées à retracer les lignages familiaux évoluant dans la sphère du politique et de l'État en exposant les logiques familiales de reproduction du pouvoir au niveau local et central. Pourtant, elles questionnent peu les mécanismes concrets de l'hérédité politique, par exemple « les stratégies de légitimation de l'héritier », la transmission de mandats et de fonctions, les tactiques de densification de réseaux d'appui informels.

Les réformes institutionnelles en Afrique sont souvent conduites par les détenteurs du pouvoir dans l'optique de servir leurs propres intérêts. C'est dans cette perspective que M. Brossier (2019, p. 323) introduisait son article intitulé *Imaginaires et pratiques de la famille et du politique en Afrique : sortir du tout néopatrimonial par un dialogue « indiscipliné »* en ces termes :

Par-delà l'idée d'un « chemin électoral » vers la démocratie (Lindberg 2006) et des mutations institutionnelles mises en place depuis les processus de transition politique des années 1990 (Gazibo 2005 ; Van de Walle 2009), on constate que les logiques familiales dans l'accès aux positions et ressources du pouvoir perdurent et restent logées au cœur des trajectoires socio-historiques de l'État et des modes de transfert du pouvoir dans les sociétés africaines (Bayart 1989 ; Bayart et al. 1997 ; Daloz 1999 ; Carothers 2002 ; Foucher 2009). Elles continuent d'alimenter les relations de loyautés et d'allégeances politiques, ainsi que le renouvellement du personnel politique ; la permanence des

réseaux, des clans, des factionnalismes s'organisant autour de pratiques et d'imaginaires politiques construits autour de la famille. Si, depuis les indépendances, les relations entre espace de la famille et du politique ont été marquées par des logiques d'accumulation et de redistribution, celles-ci ont été mises à mal par la raréfaction de l'accès aux ressources consécutive à la mise en place des programmes d'ajustement structurel.

Il sied de souligner tout de même que le naufrage et la faillite de l'intelligence, solubles dans le projet de la transmission familiale du pouvoir, étaient prévisibles au regard de la ploutocratie qui s'est installée par les mécanismes précédemment cités. Ainsi, aujourd'hui, juges et avocats, hauts magistrats, notaires et huissiers, hauts gradés de l'armée et ministres, ambassadeurs, députés et sénateurs, prêtres et pasteurs des églises, sont souvent des héritiers eux-mêmes de ces régimes et se trouvent du même côté, c'est-à-dire celui de l'argent tiré de l'accumulation matérielle procurée par l'appareil d'État et du pouvoir répressif.

Les contours de la famille peuvent ainsi être plus ou moins extensibles quand il s'agit de redistribuer les ressources aux réseaux de parenté et de clientèle, mais aussi de se resserrer quand il s'agit de se maintenir dans une position de pouvoir et de convertir le capital politique accumulé en capital personnel (M. Fafchamp et J. Labonne, 2017).

Sur des terrains non occidentaux, la dénaturalisation des rapports politiques et sociaux assimilés à des rapports de parenté s'est appuyée sur des recherches en histoire et en anthropologie politique qui ont montré que la parenté contribue à la manifestation et à l'exercice du pouvoir par le biais de formes de tribalisme politique (J. Lonsdale, 1994, p.131) et de

factionnalisme politique (T. Dahou, 2005). L'étude des « bricolages » constitutionnels et institutionnels, aujourd'hui délaissée (N. Van de Walle, 2009) pourrait être réinvestie pour comprendre comment les stratégies institutionnelles mises en place par les leaders politiques visent à asseoir la position des membres de leurs réseaux familiaux.

Leurs régimes politiques affichent généralement une façade démocratique « mince » couvrant une structure ethnique plus profonde, dans laquelle l'ethnicité (race, religion, langue, etc.) et le contrôle de plusieurs sphères sont vitaux pour les régimes, notamment les forces armées, la police, l'administration foncière, l'immigration et le développement économique. Ces biens matériels résident pour la majorité de la population, d'abord et avant tout  *dans la terre* (A. Fine, 2000) qui se décline en terroir, où le village du chef de l'Etat est le centre de gravité autour duquel pivote toutes les factions du pouvoir organisées en clan, proches, parents et de l'entourage.

Ensuite  *la langue*, à la lumière des expériences récentes, la langue, la frontière, l'ethnie ne constituent que des variables intégrées dans un jeu complexe d'instrumentalisation concocté par les acteurs politiques locaux en fonction des rapports des forces en présence (pouvoir-opposition), face à une alternance politique bloquée et/ou à la confiscation des ressources de l'Etat.

Les exemples abondent : instrumentalisation ethnique (rébellions touarègues), religieuse (Armée de résistance du Seigneur en Ouganda, Bundu Dia Kongo en République démocratique du Congo), frontalière (Ethiopie-Erythrée), voire linguistique (l'arabe et le berbère). Enfin, en Afrique noire, l'ethnie représente une institution sociale et un concept équivalent à celui de nation ou de peuple. Qu'elle ait subi

les affres de la traite négrière, de la colonisation et de la postcolonisation n'a nullement changé sa nature. Ainsi, l'appareil d'Etat est contrôlé par un ou plusieurs groupes ethniques dominants pour promouvoir ses intérêts, son pouvoir et ses ressources.

## **2.2. Pérenniser le clan au pouvoir est un gage de stabilité**

Frappé par la permanence de certaines maisons dans le champ de la représentation politique, comme si, « l'idée de continuité et la confiance en quelques familles avaient pu largement transcender les rivalités politiques pour imposer un vote, et souvent plus, un nom » Y. Pourcher (1987, p. 20). Il met au jour les stratégies familiales à l'œuvre dans chaque circonscription administrative, la commune, le canton, l'arrondissement ou le département. « L'héritage familial fonde l'éligibilité ».

La transmission des biens matériels va presque toujours de pair avec des transmissions immatérielles comme le nom, le prénom, la mémoire familiale, la généalogie. Plusieurs contributions insistent sur le poids symbolique et politique de patronymes prestigieux et sur le lien entre le nom et l'identité lignagère, thème sur lesquels ethnologie et histoire dialoguent de manière féconde.

En effet, le discours démocratique se fonde sur la rencontre d'individus — votants et candidats — dont les familles sont renvoyées à la sphère privée. Pourtant, l'usage de la parenté a quelquefois permis d'installer des dynasties politiques au sommet de l'Etat et, si les familles politiques à la tête de l'exécutif parviennent rarement à survivre à la troisième succession, il en va différemment pour les dynasties de parlementaires ou d'élus locaux (M. Brossier et G. Dorronsoro, 2016).

On constate ainsi que, sans qu'il y ait de transmission héréditaire de droit, des familles occupent des positions stratégiques dans nombre de systèmes politiques concurrentiels. La famille a ainsi été travaillée comme agence de socialisation et espace de transmission des capitaux notamment autour de la reproduction sociale des élites et de la formation de dynasties (P. Bourdieu, 1994, p. 105).

La famille s'est également imposée comme schème de pensée transposable dans le champ politique, d'où l'idée d'une homologie de structure entre la sphère familiale et la sphère politique. Notre étude n'a cependant que peu questionné la transmission héréditaire du pouvoir du point de vue des mandats électifs et nominatifs, des fonctions, des stratégies, des positionnements politiques et des configurations partisanes. La prédisposition à hériter d'un mandat est le fruit d'une longue éducation politique commencée dès la prime enfance au sein des familles déjà détentrices de mandats électoraux.

Enfin, dans son ouvrage, N. Elias (1991) montre comment la transmission du pouvoir politique au sein d'une même famille peut sembler plus sécurisée et cette représentation reposant notamment pour A. W. Lewis (1986) sur une mise en scène des qualités et compétences qui se transmettent par l'alliance ou par le sang. En revanche, l'action politique favorise une culture politique qui concède un rôle important à jouer par les autorités traditionnelles (P. F. Gonidec, 1997, p. 167).

Ainsi, la participation du peuple dans son ensemble à l'exercice du pouvoir est faible aussi bien au sommet qu'à la base. C'est dans cette perspective que l'ouvrage de D. Yates (2006), dans le cas du Gabon, retrace la manière dont la mainmise d'Omar Bongo sur le pouvoir s'est construite sur le long terme autour d'un

imaginaire du clan comme gage de stabilité articulé à des effets très pratiques de cooptation familiale endémique dans les circuits administratifs et étatiques ; aussi, celui de J. Schubert (2017) montre qu'à contre-courant des prémisses classiques de l'anthropologie qui associe le symbolisme familial à la légitimité politique, le cas de l'ancien président José Eduardo Dos Santos en Angola est un contre-exemple intéressant.

En adoptant une approche par le haut du pouvoir et par le bas du quotidien des citoyens, l'auteur montre que les individus mobilisent leur appartenance (réelle ou inventée) à des réseaux familiaux liés au pouvoir comme des leviers d'avancement (individuels, professionnels) pour accéder à des opportunités qui leur permettent de renégocier au quotidien les relations de pouvoir et de hiérarchies dans lesquelles ils s'inscrivent.

## **Conclusion**

Le phénomène de succession héréditaire du pouvoir par des héritiers biologiques positionnés s'est observé sur tout le continent africain notamment : Seif el-Islam Kadhafi en Libye, Gamal Moubarak en Égypte, Teodorino Obiang Nguema en Guinée équatoriale, François Compaoré au Burkina-Faso, Sabina et Grace Mugabe (respectivement petite sœur et femme de Robert Mugabe) au Zimbabwe.

La démocratisation est abordée ici comme le passage d'un régime autoritaire à un régime fondé sur la participation et la compétition politiques. Ce passage est marqué par un processus de mise en œuvre des règles et des procédures garantissant notamment les droits civils et politiques ainsi que l'installation de gouvernements représentatifs et responsables devant leurs mandants sur la base du vote (R. Dahl, 1971,

p.3). Or, l'universalité de la démocratie ne conditionne pas l'universalité des institutions ». Cette pensée d'Abdel Kader Boyer nous empêche de succomber au charme de l'idée de la fatalité de la crise du constitutionnalisme qui était tentant.

D'ailleurs l'étude du professeur J. Rivero (1972) montre que les phénomènes d'imitation ne sont pas consubstantiels à l'Afrique. Quelles sont alors les meilleures voies à emprunter pour assurer le passage des « Etats-bébés à des Etats africains responsables » (E. BongeliYeikeloyaAto, 2008) étant donné que l'entrée au pouvoir se fait souvent très mal et la sortie fait peur ?

Le modèle d'alternance démocratique occidental doit-il être exporté en l'état sur le continent africain ? ne doit-on pas plutôt garantir une sortie honorable à ceux qui ont dirigé ? L'on serait tenté de « circonscrire géographiquement le phénomène et d'en attribuer la paternité à l'Afrique, mais la tentative de désignation de M. Jean Sarkozy à la tête de l'Établissement Public d'Aménagement de la Défense (EPAD) met en garde contre tout apriorisme abrupt voisin d'une certaine imprudence » (J.Njoya, 2009).

La grande solution pour ces pays c'est d'être créatif, faire un effort en matière d'ingénierie constitutionnelle et réinventer l'avenir. Il s'impose un sursaut national et patriotique des élites et du peuple afin de rompre avec l'innommable caractéristique de la gouvernance dynastique de ce jour. L'élite de ces pays doit s'affranchir des chaînes du conformisme intellectuel étouffant et dénoncer avec objectivité nos maux. A défaut, elle sombrera comme les universitaires capitulards qui émergent, à la faveur des prébendes, en périphérie du régime de la restauration autoritariste.

Le président Abdoulaye Wade qui avait fait du Sénégal sa chasse gardée et usé de tous les traquenards d'Ulysse possibles pour passer le relai à son fils Karim Wade n'a pas eu gain de cause. Ses intentions réelles ou supposées de faire de son fils son successeur n'ont pas survécu face au vaillant peuple du Sénégal aux aguets.

Ce comportement témoigne d'un vestige des timides contre-pouvoirs d'une « société civile » léthargique face à des gouvernants corrompus et des élites qui ont trahi. Les facteurs institutionnels et les stratégies des acteurs politiques sont considérés comme les variables explicatives principales.

### Références bibliographiques

ABELES Marc, 1991, « G. Levi, Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du xvii<sup>e</sup> siècle », *L'Homme*, n° 117, p. 185-186. Disponible sur le site [https://www.persee.fr/doc/hom\\_0439-4216\\_1991\\_num\\_31\\_117\\_369374](https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1991_num_31_117_369374). (Consulté le 30 mai 2023).

ANDRE Jérémy, 2018, « Congo : un cardinal face à la dictature », *Le Figaro*, disponible sur le site <https://www.lefigaro.fr/international/2018/12/13/01003-20181213ARTFIG00352-au-congo-un-cardinal-face-a-la-dictature.php> (Consulté le 09 octobre 2022).

BERNAULT Florence et TONDA Joseph, 2009, « Le Gabon : une dystopie tropicale », *Politique africaine*, Vol.115, n° 3, 2009, p. 7-26.

BERTHEMET Tanguy, 2016, « Joseph Kabila, le président silencieux », *Le Figaro*, disponible sur <https://www.lefigaro.fr/international/2016/12/22/01003-20161222ARTFIG00209-joseph-kabila-le-president-silencieux.php>. (Consulté le 15 décembre 2022).

BONGELI YEIKELO YA ATO Emile,

- 2008, *D'un Etat-bébé à un Etat congolais responsable*, Paris, L'Harmattan.
- BOURDIEU Pierre, 1994, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 105, p. 3-12, disponible sur le site [https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1994\\_num\\_105\\_1\\_3118](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1994_num_105_1_3118) (Consulté le 29 mai 2023).
- BRATTON Michael et VAN DE WALLE Nicolas, 1997, *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge University Press.
- BROSSIER Marie et DORRONSORO Gilles, 2016, « Le paradoxe de la transmission familiale du pouvoir », *Critique internationale*, Vol. 4, n° 73, p. 9-17.
- BROSSIER Marie, 2019, « Imaginaires et pratiques de la famille et du politique en Afrique : sortir du tout néopatrimonial par un dialogue « indiscipliné » », *Cahiers d'études africaines*, Vol. 2, n° 234, p. 323-357, disponible sur le site <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2019-2-page-323.htm> (Consulté le 07 mai 2023).
- BURDEAU Georges, 1966-1976, *Traité de Science politique*, Paris, LGDJ, Tome V.
- CHARTON Hélène et FOUERE Marie Aude (dir), 2013, « Dossier : Héros nationaux et pères de la nation en Afrique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Vol. 118, n° 2, p. 3-100.
- DAHL Robert, 1971, *Polyarchy: Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press.
- DAHOU Tarik, 2005, *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le Delta du Sénégal*, Paris, Karthala.
- DAOUST Marc-Kevin, 2013, « Compte-rendu de Max Weber, La Domination », *Philosophiques*, Vol. 4, n° 1, p. 223-228.
- ELIAS Norbert, 1991, *La société des individus*, Edition Fayard, Paris.
- FAFCHAMPS Marcel et LABONNE Julien, 2017, « Do politicians' Relatives Get Better Jobs? Evidence from municipal Election », *The Journal of Law Economics, and Organization*, Vol. 33, n° 2, p. 268-300.
- FINE Agnès, 2000, *Pouvoirs des familles, familles de pouvoir. Histoire et anthropologie*, Université Toulouse, colloque international, p. 11-37.
- GONIDEC Pierre François, 1978-1997, *Les systèmes politiques africains* (1<sup>e</sup> éd.), Paris, LGDJ.
- Jeune Afrique, 2009, « Gabon : Ali Bongo promet de perpétuer l'héritage de son père », disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/depeches/112374/politique/gabon-ali-bongo-promet-de-perpetuer-lheritage-de-son-pere/> (Consulté le 08 janvier 2023)
- LAGROYE Jacques, 2002, « L'institution en pratiques », *Revue suisse de science politique*, Vol. 8, n° 3-4, p. 114-128.
- leFaso.net, 2014, « Y a-t-il nécessité d'« Hommes forts » pour l'Afrique ? Les Présidents Obama et Compaoré sur des points différents d'une même ligne », disponible sur le site <https://lefaso.net/spip.php?article61294>. (Consulté le 17 novembre 2022)
- LENOIR Rémi, 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Le Seuil.
- LEVI Giovanni, 1989, *Le pouvoir au village*, Paris, Gallimard.
- LEWIS Andrew Wells, 1986, *Le sang royal : la famille capétienne et l'État, France, Xe-XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard.
- LONSDALE John, 1994, « Moral Ethnicity and Political Tribalism »,

Preben Kaarsholm, Jan Hultin (eds), p. 131-50.

MBODJ El Hadj, 1991, *La succession du Chef d'Etat en droit constitutionnel africain*, Thèse de Doctorat d'Etat en droit public, Sénégal, Université de Dakar.

MEDARD Jean-François, 1990, « L'Etat patrimonialisé », *Politique africaine*, n° 39, septembre, p. 25-36.

MEDARD Jean-François, 1991, *L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire*, Paris, Karthala.

MEDARD Jean-François, 2000, « l'Etat et le politique en Afrique », *Persée*, p. 849-854.

NJOYA Jean, 2009, « Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire », *Polis/Revue camerounaise de science politique*, Vol. 16, n° 1-2, p. 41-66.

NORTH Douglass Cecil et al., 2010, *Violences et ordres sociaux*, Paris, Gallimard.

PATRIAT Claude et PARODI Jean-Luc (dir.), 1992 ; *L'hérité politique*, Paris, Economica.

POURCHER Yves, 1987, *Les maîtres de granit*, Paris, Olivier Orban.

RIVERO Jean, 1972, *Les phénomènes d'imitation des modèles étrangers en droit administratif*, E. Bruylant.

SCHUBERT Jon, 2017, *Working the System. A Political Ethnography of the New Angola*, New-York, Cornell University Press.

VEINSTEIN Gilles, 2003, *Les éraill ébranlé. La succession au trône ottoman des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard.

VEYNE Paul, 2015, *L'empire gréco-romain*, Paris, Le Seuil.

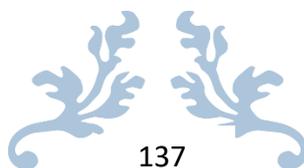
WEISSMAN Fabrice, 1993, *Élection présidentielle de 1992 au Congo : entreprise politique et mobilisation électorale*, Bordeaux, Institut d'études politiques de Bordeaux.

YATES Douglas Andrews et GARDINIER David, 2006, *Historical Dictionary of Gabon* (3<sup>e</sup> éd.), Lanham, Scarecrow Press.

Numéro 010 Septembre 2023  
Histoire et Analyses des Relations Internationales  
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations  
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°010 Septembre 2023